

## Commune de SAINT-VICTOR

## Séance du 9 décembre 2023

Le samedi neuf décembre deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents excusés** : Agnès ORÈVE pouvoir à Catherine GAUTHIER.

**Absents** :

Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Daniel SAPET, et Axel CABLÉ.

**Objet** : *Adhésion au service commun gestion des animaux errants créé par ARCHE Agglo.*

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Dès lors, chaque commune est censée disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux errants, soit avoir une convention avec une fourrière.

ARCHE Agglo propose aux communes volontaires d'adhérer à un service commun « fourrière animale » mis en place à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 1 abstention (Sylvain BOSC) et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal décide :

- D'ADHÉRER au service commun « fourrière animale » créé par ARCHE AGGLO à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette adhésion ;
- DE PRÉVOIR au budget les crédits nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL



Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre : 1

Abstentions : 1